

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 janvier 2021

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3739)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 85

présenté par  
Mme Porte

-----

**TITRE**

Rédiger ainsi le titre :

« prolongeant l'état d'urgence sanitaire sur une durée excessive au regard des libertés fondamentales du peuple français ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette nouvelle rédaction du titre vise à expliciter ce que l'exécutif tente de cacher en ce que l'état d'urgence sanitaire constitue une restriction majeure des libertés fondamentales, à valeur constitutionnelles, de nos concitoyens.